



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des CNO dans les cancers pédiatriques

Question écrite n° 27056

Texte de la question

Mme Agnès Firmin Le Bodo attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des CNO pour les patients atteints de cancers pédiatriques. Lors de traitements contre les cancers, les enfants peuvent avoir parfois des difficultés à s'alimenter. La complémentation nutritionnelle orale (CNO) répond alors à un double objectif : éviter de recourir à la nutrition entérale, beaucoup plus astreignante et qui doit parfois être reposée suite aux vomissements induits par les chimiothérapies ; ne pas entrer dans la spirale de la dénutrition. Or, contrairement aux compléments pour les adultes qui sont la plupart du temps remboursés sur prescription, ils ne le sont, à ce jour, pas pour ces jeunes malades, et peuvent avoir un coût difficile à supporter pour certaines familles. Alors certes, un complément alimentaire n'est pas un médicament, et sous ce prétexte, n'entre donc pas dans la catégorie des produits qui sont actuellement remboursés par l'assurance maladie. Toutefois, les cancers pédiatriques sont combattus avec des traitements dont les effets secondaires peuvent être lourds et traumatisants et les CNO peuvent participer au mieux-être des petits malades, ce qui entraîne une prise en charge plus réussie. Aussi, elle aimerait connaître ses intentions quant à une prise en charge de ces compléments sur prescription médicale pour les petits malades soignés pour un cancer.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Firmin Le Bodo](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27056

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1629

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)